



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

Un nouveau variant, un nouveau protocole sanitaire. Un désordre organisé dans les écoles. Une année scolaire plus que perturbée.

Cette rentrée s'est effectuée en même temps que l'arrivée du variant omicron, très contagieux, qui va accélérer la désorganisation des écoles et établissements scolaires. En effet, le nombre de personnels et d'élèves absents, cas positifs ou cas contact au covid-19 depuis le 3 janvier 2022, ne fait qu'augmenter et confirme le désordre annoncé depuis tantôt.

Le nouveau protocole du ministère de l'éducation nationale, au lieu d'assurer la protection des personnels et des élèves, aggrave une situation déjà incontrôlable avec les précédents variants du covid-19. En effet, aucune fermeture automatique de classe n'est dorénavant prévue. Le nombre de jours d'isolement de personnels positifs est réduit à 7 jours maximum, 5 jours si l'on est en mesure de présenter un test négatif et en l'absence de symptômes. Pour les personnels cas-contacts vaccinés, il n'y a plus aucune mesure d'isolement. Pour ce qui est des élèves, un test négatif le jour du contact avec une personne positive suffit à rester en classe, test qui doit être confirmé le troisième et le cinquième jour, avec à chaque fois un maintien en classe en cas de test négatif.

L'application de ce nouveau protocole, avec la multiplication des tests, est tout simplement impossible à mettre en œuvre. En effet, qui doit assurer le suivi des tests imposés aux élèves positifs ou cas contact dans les écoles et établissements ? Et il ne peut être question d'interpeller les directeurs et directrices d'écoles, les professeurs des écoles, la vie scolaire dans le second degré, les personnels les plus précaires (AED et AESH) pour assurer cette tâche car ce n'est nullement leur mission. D'ailleurs, à peine entré en vigueur ce nouveau protocole, fait l'objet déjà d'une modification. En effet, dorénavant les parents ne seront plus obligés de recommencer le cycle des trois tests pour leurs enfants, si un deuxième cas de Covid-19 se déclare dans la classe dans les sept jours qui suivent.

Au moment où les conséquences de la loi du 5 août 2021 sur l'obligation vaccinale et le passe sanitaire rentrent en vigueur, avec la suspension de certains personnels dont les Psy-En et les infirmiers de l'éducation nationale, quelles ressources supplémentaires ce gouvernement met en place pour pallier le manque de personnels de santé et sociaux, déjà insuffisants en situation normale, pour appliquer ce nouveau protocole ?

Si l'objectif recherché c'est l'immunité collective au variant omicron, il est inadmissible que cela se fasse au détriment de la santé des personnels et des élèves. Il est donc urgent de renforcer les mesures sanitaires, pour éviter au maximum les contaminations au sein des écoles et établissements.

Concernant la continuité pédagogique, nous rappelons que la place des élèves et des personnels est au sein des écoles et établissements scolaires et que la seule condition pour assurer un enseignement de qualité est le présentiel. Exiger des enseignants d'assurer la continuité pédagogique et leurs cours en parallèle est impossible et inacceptable. Il faut donc des moyens en personnel pour assurer des conditions de travail et d'apprentissage optimales.

Cependant nous constatons un discours démagogique de la part du ministère qui, dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2022, utilise l'expression "moyen d'enseignement" qui incluent en plus des postes, les heures supplémentaires et les emplois des contractuels, à la place de "postes". C'est une manière pour le ministère de présenter une situation qui lui est plus favorable et surtout de faire oublier la diminution du nombre de postes réels d'enseignants, de CPE, d'infirmiers et d'assistants sociaux... pour la rentrée 2022 surtout dans cette période électorale. Et ce n'est pas en proposant aux retraités, dans cette situation de pandémie, d'assurer des remplacements que le problème sera réglé pour autant. Bien au contraire !

Il est donc indispensable, dans cette situation de pandémie, de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin d'assurer le remplacement systématique des personnels absents dans tous les métiers de l'éducation en Guadeloupe.

IL EST TEMPS D'AGIR !

Le SPEG revendique donc :

- ***La protection de tous les personnels dans l'exercice de leur mission respective,***
- ***L'application stricte des mesures sanitaires dans les écoles et établissements,***
- ***La prise en compte des personnels vulnérables,***
- ***La mise en place du télétravail pour les personnels administratifs qui le souhaitent,***
- ***L'affectation d'AED supplémentaires dans les services de vie scolaire pour gérer la charge de travail supplémentaire liée à cette nouvelle vague de pandémie,***
- ***Le maintien de tous les Psy-En et personnels de santé et sociaux de l'éducation nationale à leur poste de travail,***
- ***La prise en compte du retard accumulé dans les programmes et le report des épreuves de spécialité du BAC prévues au mois de mars 2022.***

**NOU KA KONTINYÉ LITÉ
POU LÉKÒL GWADLOUP DOUBOUT !**

*Pointe-à-Pitre, le 06 janvier 2022
Le conseil syndical*